

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 11 octobre 2023

DÉLIBÉRATION N° DCS2023-018

Objet : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 21 juin 2023

Le onze octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 05 octobre 2023

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués représentés : 4

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 16 délégués présents + 4 pouvoirs correspondant à 68 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Suzanne BARNET, Georges BENARD, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Daniel DOMETZ, Marcel FONTELLIO, Pascal FOURNIER, Jean-Claude LECINSE, Christian PEUTOT, Francis PLÉ, Louis SAOUT.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Angela AVOND a donné pouvoir à Olivier LAVENKA.

Gilles BATAIL a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY

Délégués des EPCI :

Claude DECUYPERE a donné pouvoir Philippe BAPTIST.

Joël SURIER a donné pouvoir Michel CHARIAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian PEUTOT.

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Considérant qu'il convient que le Comité syndical soit saisi pour adopter le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023,

Vu le procès-verbal joint,

Vu le rapport n°DCS2023-018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (68 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 21 juin 2023.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 18/10/2023